



Arrestation à la prefecture? dans quelles conditions?

Par **bylka**, le **25/08/2008** à **13:44**

Bonjour,
J'ai entendu dire qu'une personne peut être arrêté et reconduit à la frontière lors de sa présentation à la préfecture pour faire une demande de régularisation. Qu'en est-il? Est-ce systématiquement le cas? ou il y a-t-il une différence entre une personne qui s'y est présentée spontanément de lui-même ou une personne qui y va munie d'une convocation.
Bien évidemment avec des "éléments nouveaux" pour demander un réexamen de situation. Ces éléments nouveaux sont-ils pris en compte ou est-ce la reconduite systématique quelque soit la situation?

Par **jeetendra**, le **25/08/2008** à **19:32**

bonsoir, comme vous êtes en situation irrégulière vous pouvez être arrêté à tout moment et en tout lieu, prenez contact avec le gisti ou la cimade pour aide et appui dans votre démarche de régularisation, y a-t-il un arrêté de reconduite à la frontière à votre encontre, cordialement

Par **bylka**, le **27/08/2008** à **14:25**

Bonjour,
Ce n'est pas pour moi c'est pour un ami, Oui il a un arrêté de reconduite à la frontière qu'il a eu il y a moins d'un mois.
Cela change quelque chose?

Par **jeetendra**, le **27/08/2008** à **15:06**

bonjour, s'il y a un arrêté de reconduite à la frontière alors prudence, la personne est expulsable à tout moment si elle est arrêtée, cordialement